

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
JEUDI 26 MARS 2015
A 20 H 30

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le **JEUDI 26 MARS 2015 à 20 H 30** à la Mairie de GRON.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A GRON, le 17 mars 2015

ORDRE DU JOUR

Adoption des procès-verbaux des 17 décembre 2014 et 24 février 2015

1 – COMMANDE PUBLIQUE

*Service Ados

2015/03/01 - Adhésions et participations aux activités

2015/03/02 - Conventions séjours d'été

3 – DOMAINE ET PATRIMOINE

2015/03/03 - Location du cabinet d'infirmières

2015/03/04 - Convention tripartite de déversement d'eaux usées de la Société PRYSMIAN

2015/03/05 - Les Damiettes : vente d'un pavillon

4 – FONCTION PUBLIQUE

2015/03/06 - Convention de formation stage BAFA

2015/03/07 - Autorisations d'absences au titre d'événements familiaux

2015/03/08 - Institution du travail à temps partiel

2015/03/09 - Contrat d'assurance du personnel

2015/03/10 - Rémunération des saisonniers ALSH et ados

7 – FINANCES LOCALES

2015/03/11 - Vote des taux d'imposition

* Vote des comptes administratifs 2014

2015/03/12 - budget principal

2015/03/13 - budget de l'eau

2015/03/14 - budget assainissement

* Adoption des comptes de gestion 2014

2015/03/15 - budget principal

2015/03/16 - budget de l'eau

2015/03/17 - budget assainissement

* Affectation de résultats 2014

2015/03/18 - budget principal

2015/03/19 - budget de l'eau

2015/03/20 - budget assainissement

* Vote des budgets primitifs 2015

2015/03/21 - budget principal

2015/03/22 - budget de l'eau

2015/03/23 - budget assainissement

9 – AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES

- Galerie commerciale « Les Portes de Bourgogne » : Ouverture d'une officine de pharmacie

- Motion pour le maintien de la capitale régionale Bourgogne Franche Comté à DIJON

- Motion de soutien contre la réforme des professions réglementées dont celles notaires

INFORMATIONS DU MAIRE

AFFAIRES DIVERSES

QUESTIONS ORALES

<p style="text-align: center;">SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 MARS 2015 à 20 H 30</p>

L'an deux mil quinze le vingt-six mars

Le Conseil Municipal de la Commune de GRON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 17 mars 2015 sous la présidence de Monsieur Stéphane PERENNÈS, Maire.

Sont présents : René VIRATELLE, Danielle GREGOIRE, Muriel BEVRE, Adjoint, Florence GALLET, Eric BIRON, Isabelle BALDASSARI, Sylvain GREMY, Nathalie CARDOSO MOUTA, Alain CHAPLY, Maud DE SCHRYVER, Francis SARLIN, Valérie JONCOUR, Gauthier PAJONA, Conseillers.

Absent excusé : Jean-Paul ROUX (pouvoir à René VIRATELLE)

Secrétaire de séance : Isabelle BALDASSARI

Le Conseil approuve les comptes rendus des 17 décembre 2014 et 24 février 2015.

1 – COMMANDE PUBLIQUE

Service ados

Délibération n° 2015/03/01

Adhésions et participations aux activités

Le Maire informe le Conseil qu'un programme des activités du Service Jeunes est mis en place pour les vacances.

Certaines activités ou sorties sont payantes telles que :

- Karting, acrobanches, parcs à thème, patinoire, paintball, camps, Aquaboulevard, stages culturelles, base de loisirs, , quad, canoë, voile...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs :

pour les jeunes gronois

- moins de 15 € : aucune participation de la commune ;
- de 15 € à 40 € : participation de la commune à hauteur de 50%
- au-delà de 40 € : participation de la commune à hauteur de 75%

La cotisation annuelle 2015 est fixée à **1 euro**.

pour les jeunes extérieurs à Gron:

- moins de 20 € : aucune participation de la commune
- de 20 € à 40 € : participation de la commune à hauteur de 40%
- au-delà de 40 € : participation de la commune à hauteur de 60%

La cotisation annuelle 2015 est fixée à **2 euros**.

Afin que les participations dues par les parents soient réglées avant le début des activités, l'inscription définitive des jeunes sera prise en compte dès lors que le règlement aura été effectué par la famille.

Délibération n° 2015/03/02

Convention séjours d'été

Le Maire expose au Conseil que des mini-camps autonomes sont prévus au sein du Service Jeunes pour le mois de juillet 2015:

- 3 jours et 2 nuits : du 15 au 17 juillet 2015 Made in Kart de Joigny. L'hébergement se fera sous tentes avec une salle mise à disposition pour un repli en cas de nécessité et comprenant un espace cuisine avec réfrigérateur.

Le montant du séjour (10 jeunes + 2 adultes) karting/paint-ball est de 1968 €.

- du 27 juillet au 31 juillet 2015 à la Base de Loisirs de MESNIL-ST-PERE (Domaine de Bel Air, Aube). L'hébergement se fera dans des mobil-homes.

Le montant du séjour, deux séances nautiques, un accrobranche, et une séance de quad (10 jeunes + 2 adultes) est de 1780 €.

3 – DOMAINE ET PATRIMOINE

Délibération n° 2015/03/03

Location du cabinet d'infirmières

Le Maire informe le Conseil Municipal que, comme le prévoyait le bail commercial du 28 mars 2012, il convient de réviser le montant du loyer concernant le cabinet des infirmières au 1^{er} avril 2015.

Délibération n° 2015/03/04

Convention tripartite de déversement d'eaux usées de la Société PRYSMIAN

La société PRYSMIAN, située Zone Industrielle rue du Port au Vin a sollicité la Communauté de Communes du Sénonais et la Commune de GRON pour déverser ses eaux usées autres que domestiques, issues des activités de lavages/rinçages et de trop plein des tours aéroréfrigérantes, dans le réseau eaux usées, via un branchement situé rue du Port au Vin.

Le Conseil Municipal ouït l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à prendre l'arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées non domestiques de la société PRYSMIAN dans le réseau collectif de la Commune de GRON et autorise le Maire à signer la convention tripartite de déversement des eaux usées non domestique avec la société PRYSMIAN et la Communauté de Communes du Sénonais.

Délibération n° 2015/03/05

Les Damiettes : vente d'un pavillon

La société DOMANYS souhaite vendre à ses locataires des logements, du lotissement des Damiettes. La Commune de GRON souhaite encourager les solutions qui permettent de faciliter les parcours résidentiels des ménages. A cet égard, les cessions de logements HLM constituent des opportunités d'accession à la propriété à prix modéré pour les ménages modestes. La vente est réalisée en priorité au profit des locataires occupants les logements.

Considérant que la cession de logements HLM au profit des locataires est une opportunité d'accéder à la propriété ; le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés dont 1 contre et 1 abstention émet un avis favorable à la cession d'un logement aux locataires au prix fixé dans la demande de la Société DOMANYS.

4 – FONCTION PUBLIQUE

Délibération n° 2015/03/06

Convention de formation stage BAFA

Le Maire expose au Conseil qu'il convient de passer une convention, dans le cadre d'une formation d'un agent, avec la Fédération Sportive et Culturelle de France. La formation qualification BAFA aura lieu du 10 juin 2015 au 27 juin 2015 soit une durée de 8 jours au total, à Auxerre, en internat. Le coût de la formation est de 560 €.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la convention de formation avec la Fédération Sportive et Culturelle de France.

Délibération n° 2015/03/07

Autorisation d'absences au titre d'événements familiaux

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 59 (notamment alinéa 5) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux collectivités territoriales de définir, après avis du Comité Technique Paritaire, la liste des événements ouvrant droit à autorisation d'absence n'entrant pas en compte dans le calcul des congés annuels ainsi que les modalités d'application correspondantes.

Considérant l'avis du comité technique paritaire du 27 novembre 2014, le Maire propose à l'assemblée d'adopter les autorisations d'absence.

Le Conseil Municipal décide à la majorité absolue dont 1 contre et 1 abstention d'adopter les modalités d'octroi d'autorisations d'absence aux agents de la collectivité. Ces autorisations d'absence sont listées et affichées sur le tableau du personnel en Mairie.

Délibération n° 2015/03/08

Institution du travail à temps partiel

VU l'avis favorable du comité technique en date du 3 février 2015 sous réserve de préciser que le temps partiel de droit peut être accordé aux agents à temps non complet.

Monsieur le Maire propose la mise en place dans les services du travail à temps partiel et de fixer les modalités d'exercice du travail à temps partiel des agents, qui ne pourra être inférieur à 50% du temps complet ; il précise que la décision en incombe à l'assemblée municipale.

Il relève de la compétence du Maire d'autoriser ou non l'agent qui en fera la demande à exercer ses fonctions à temps partiel.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instituer le travail à temps partiel pour l'ensemble des agents de la commune de Gron et de donner délégation au Maire pour en fixer les modalités d'application en fonction des nécessités de service.

Délibération n° 2015/03/09

Contrat d'assurance du personnel

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil, décide à l'unanimité :

Article unique : La commune de Gron charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Délibération n° 2015/03/10

Rémunération des saisonniers ALSH et ados

La rémunération de ces agents est fixée comme suit :

- Titulaire du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) – base 2^{ème} échelon soit indice brut 341 (indice majoré 322)
 - forfait journalier : 68.81 € brut
 - heures de réunion de préparation : 9.83 € brut de l'heure
 - forfait camp : 19.66 € brut par nuit
- Non Titulaire du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) – base 1er échelon soit indice brut 340 (indice majoré 321)
 - forfait journalier : 68.60 € brut
 - heures de réunion de préparation : 9.80 € brut par heure
 - forfait camp : 19.60 € brut par nuit

Ces modalités seront revalorisées en fonction de l'évolution du point d'indice et de la grille indiciaire.

Le Conseil : décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à rémunérer ces agents non titulaires.

7 – FINANCES LOCALES

Délibération n° 2015/03/11

Vote des taux d'imposition

Le Conseil décide de ne pas augmenter la pression fiscale et maintient les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 12.27 %
- Taxe foncière (bâti) : 8.28 %
- Taxe foncière (non bâti) : 27.63 %
- Taxe foncière des Entreprises (CFE) : 16.27 %

Adoption des comptes administratifs

René VIRATELLE, 1^{er} Adjoint, conformément à l'article L 212.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, est élu pour assurer la présidence.

Comptes administratifs 2014

2015/03/12 - COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		271 786.20		47422.57		319 208.77
Opérations de l'exercice	1 895 607.55	2 436 916.35	860 754.11	540 869.11	2 756 361.66	2 977 785.46
TOTAUX	1 895 607.55	2 708 702.55	860 754.11	588 291.68	2756 361.66	3 296 994.23
Résultats de clôture		813 095.00	272 462.43		360 853.02	540 632.57
Restes à réaliser			360 853.02	220 520.00		220 520.00
TOTAUX CUMULES	1 895 607.55	2 708 702.55	1 221 607.13	808 811.68	3 117 214.68	3 517 514.23
Résultats définitifs		813 095.00	412 795.45			400 299.55

2015/03/13 - COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DES EAUX

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	7 643.42			129 650.31	7 643.42	129 650.31
Opérations de l'exercice	107 507.84	169 273.74	65 863.14	29 456.67	173 370.98	198 730.41
TOTAUX	115 151.26	169 273.74	65 863.14	159 106.98	181 014.40	328 380.72
Résultats de clôture Restes à réaliser		54 122.48		93 243.84		147 366.32
TOTAUX CUMULES	115 151.26	169 273.74	65 863.14	159 106.98	181 014.40	328 380.72
Résultats définitifs		54 122.48		93 243.84		147 366.32

2015/03/14 - COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		7 468.92		915.72		8 384.64
Opérations de l'exercice	102 692.70	166 189.84		83.91	102 692.70	166 273.75
TOTAUX	102 692.70	173 658.76		999.63	102 692.70	174 658.39
Résultats de clôture Restes à réaliser		70 966.06		999.63		71 965.69
TOTAUX CUMULES	102 692.70	173 658.76		999.63	102 692.70	174 658.39
Résultats définitifs		70 966.06		999.63		71 965.69

Comptes de gestion 2014**2015/03/15 - Budget Principal : approbation du Compte de Gestion**

Le Compte de Gestion 2014 dressé par Monsieur Bernard PINOT, Trésorier, est approuvé par le Conseil Municipal.

2015/03/16 - Budget du service de Peau : approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2014 dressé par Monsieur Bernard PINOT, Trésorier, est approuvé par le Conseil Municipal.

2015/03/17- Budget du service assainissement : approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2014 dressé par Monsieur Bernard PINOT, Trésorier, est approuvé par le Conseil Municipal.

Affectation des résultats**2015/03/18 - Budget Principal : affectation des résultats**

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'année 2014 comme suit :
400 299.55 € en report à nouveau de la section de fonctionnement au chapitre 002.
412 795.45 € à la couverture du besoin de financement au compte 1068

2015/03/19 – Budget du service de Peau : affectation des résultats

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'année 2014 comme suit :
54 122.48 € reporté au compte 002 de la section de fonctionnement ;
93 243.84 € en report à nouveau de la section d'investissement au chapitre 001.

2015/03/20 – Budget du service assainissement : affectation des résultats

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'année 2014 comme suit :
70 966.06 € en excédent antérieur reporté au compte 002 de la section de fonctionnement ;
999.63 € en report à nouveau de la section d'investissement au chapitre 001.

Vote des budgets primitifs

2015/03/21 – vote du Budget Principal

Le budget primitif est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal et s'équilibre :
Section de fonctionnement en dépenses et en recettes à la somme de 2 856 005.55 €
Section d'investissement en dépenses et en recettes à la somme de 1 321 322.45 €

2015/03/22 – vote du Budget service de l'eau

Le budget primitif est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal et s'équilibre :
Section de fonctionnement en dépenses et en recettes à la somme de 161 642.48 €
Section d'investissement en dépenses et en recettes à la somme de 121 292.84 €

2015/03/23 – vote du Budget assainissement

Le budget primitif est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal et s'équilibre :
Section de fonctionnement en dépenses et en recettes à la somme de 180 966.06 €
Section d'investissement en dépenses et en recettes à la somme de 1 089.63 €

9 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

Motion pour le maintien de la capitale régionale Bourgogne Franche Comté à DIJON

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, appelle le Gouvernement à choisir Dijon comme capitale de la région Bourgogne Franche Comté et décide d'adresser la présente délibération au préfet de la Région Bourgogne, au Préfet de l'Yonne et au Président du Conseil Régional de Bourgogne.

Motion de soutien contre la réforme des professions réglementées dont celle des notaires

Le Conseil Municipal délibère en ce sens qu'il soutient le combat des professions juridiques réglementées, demande le retrait des articles 12 à 25 du projet de loi pour la croissance et l'activité, et mandate le Maire de GRON pour faire entendre auprès des autorités compétentes notre désaccord à ce sujet.
La motion est adoptée 14 voix pour et 1 abstention.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur Francis SARLIN fait part des mauvaises odeurs provoquées par les gens du voyage qui brûlent divers matériaux sur le terrain qu'ils occupent (CD72).
Des débris ont été également brûlés sur le terrain chemin de l'évangile ce qui a provoqué des gênes au voisinage.

Madame Danielle GRÉGOIRE rappelle la date du repas du CCAS le 26 avril 2015 et fait part de la réunion du prochain Conseil Municipal d'Enfant le Samedi 4 avril 2015 à 9 h 30 (Monsieur BLACHAS présentera une cartographie).

La séance est levée à 23 heures 30.

Le secrétaire de séance,
Isabelle BALDASSARI



Le Maire
Stéphane PERENNES

